

UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 27.10.2025

Question écrite**Delémont, le 26.10.2025**

INDEMNITES SUPPLEMENTAIRES VERSEES PAR LE CONSEIL COMMUNAL A SES MEMBRES, QUE NOUS CACHE DONC LE MAIRE DE DELEMONT ?

Lors de la séance du Conseil de Ville du 29 septembre dernier, nous sommes revenus sur l'affaire des indemnités supplémentaires controversées que les membres du Conseil communal de Delémont se sont versées à eux-mêmes durant l'exercice de leur mandat. Grâce aux informations d'un ancien maire, nous apprenons que cette pratique ne reposait sur aucune pratique précédente et qu'elle a été mise en place sous l'égide de M. le maire Damien Chappuis à partir de 2016. Malheureusement, les questions légitimes que posent cette pratique ne reçoivent jamais les réponses que méritent les élus du Conseil de Ville et la population delémontaine alors même que cette affaire agite les esprits depuis de nombreux mois. Une fois encore, le Conseil communal se refuse à toute transparence dans ce malheureux dossier et élude au lieu de répondre aux interrogations légitimes des élus et des citoyens, en se bornant à renvoyer aux informations adressées au Ministère public. Cette regrettable attitude contrevient aux impératifs de transparence et à la loi sur la transparence que des conseillers communaux responsables doivent à leur population et à ses représentants. On comprend d'autant moins cette attitude que le Conseil communal ne cesse de répéter qu'il a agi en toute légalité. On ne comprend pas les motifs qui peuvent pousser les membres de l'exécutif à cacher des informations essentielles pourtant transmises au Ministère public. On le comprend d'autant moins que le maire, président de cet exécutif, ne cesse de répéter que cette pratique est conforme aux règlements. Même si nous le contestons pour notre part, ceci devrait faciliter une communication enfin transparente sur les montants importants encaissés par ceux de ses membres concernés par cette pratique. On le comprend encore moins quand le maire prétend une fois encore que cette pratique a fait l'objet d'une information préalable au Conseil de Ville. Qu'est-ce qui l'empêche de se montrer transparent également après coup ? Dans l'action politique, seule la transparence des responsables peut générer la confiance. Nous réitérons donc nos questions au Conseil communal

- quels montants exacts d'indemnités supplémentaires ont été versés à chaque membre du Conseil communal concerné par cette pratique ?
- pour accomplir quelles tâches ?
- combien d'heures ont précisément été défrayées par ces versements ?

Nous attendons des réponses précises. Le respect dû aux contribuables de la capitale jurassienne le commande. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire au moment où M. le maire Damien Chappuis sollicite la confiance du peuple jurassien dans le cadre de sa campagne pour un siège au Gouvernement.

Pour l'UDC Delémont, Dominique Baettig

Groupe CS·POP et Vert·e·s

Delémont, le 27 octobre 2025

Question Écrite

Réponses ultérieures à l'interpellation 3.02/25 - «Développement Gare Sud : Réouverture de la Croisée des Loisirs et mobilité.»

Suite à son interpellation 3.02/25 "Développement Gare Sud : Réouverture de la Croisée des Loisirs et mobilité", le Groupe CS·POP et Vert·e·s attend les réponses suivantes du Conseil Communal :

- Est-ce qu'un accord oral entre le promoteur de la Croisée des Loisirs et "La Migros", sans plus de précision, est une garantie considérée comme suffisante par le Conseil Communal que le parking de la Migros puisse répondre aux pointes d'utilisation de la Croisée des Loisirs ?

- Dans la convention du 19 décembre 2013 entre la Commune Municipale, Appollo SA et Lora SA, le Conseil Communal s'engageait à veiller à ce que le parking voisin de la Migros reste ouvert au public "aux conditions actuelles" afin d'absorber les besoins nécessaires en stationnement, en particulier lors de pointes d'affluences. Comment se fait-il que l'accord oral entre le promoteur et "La Migros" n'implique pas le Conseil Communal ?

- Nous avons été surpris d'apprendre par la presse qu'un plan de mobilité est en cours d'élaboration, l'art. 79 du Règlement Communal sur les Constructions disposant "qu'un plan de mobilité est exigé pour les entreprises employant plus de 20 EPT lors de toute demande de permis de construire selon la procédure ordinaire". Comment se fait-il que le plan de mobilité ne soit pas déjà disponible ?

- Une étude de stationnement a été commanditée par le service UETP, elle n'est pas jointe au permis déposé. Cette étude n'est pas basée sur un comptage sur place (contrairement p.ex à ce qui a été fait au giratoire des Près-Roses) mais sur un micro recensement national de l'OFT ; elle implique une bonne desserte en transport public permettant une réduction du besoin en place de parcs de 50 à 80%. La diminution de l'offre sur la ligne de bus concernée ne fait-il pas craindre au Conseil Communal que les conclusions de cette étude ne soient plus applicables?

- Est-ce que l'arrêt de bus "Émile-Boéchat" situé à 300 m de la Croisée permet réellement cette diminution du besoin en stationnement ?

- Comment se fait-il que cet arrêt de bus ne soit toujours pas accessible aux PMR alors que la Loi sur l'égalité des personnes handicapées l'imposerait depuis fin 2023 ?

- Dans la presse, le promoteur indique prévoir 40 places supplémentaires pour les voitures, le plan déposé pour le permis n'en comporte que 22 (+4 PMR) portant le total des places voitures à 195. Concernant les vélos, il est prévu 34 places non-couvertes et 21 places couvertes, pour un total de 55 places. **Est-ce que ce nombre de places vélos est réellement suffisant en tenant compte de la réduction de 50 à 80% des besoins en stationnement voitures prévus par l'étude de stationnement ?**

- Comment se fait-il que l'ATE ait dû batailler ferme pour obtenir une augmentation du nombre de ces places vélos, qui sont pourtant indispensables si l'on envisage réduire de 50 à 80% les besoins en stationnement voitures ?

- En 2014, lors du référendum contre l'agrandissement du parking de la Croisée, le Conseil Communal indiquait dans ses arguments qu'un futur agrandissement serait aux frais du promoteur. Comment se fait-il que dans le Quotidien Jurassien, le promoteur propose de construire un nouveau parking à ses frais et que le Conseil Communal accueille cette idée "de manière plutôt positive". **Le Conseil communal a-t-il oublié son engagement pris lors du référendum de 2014 ?**

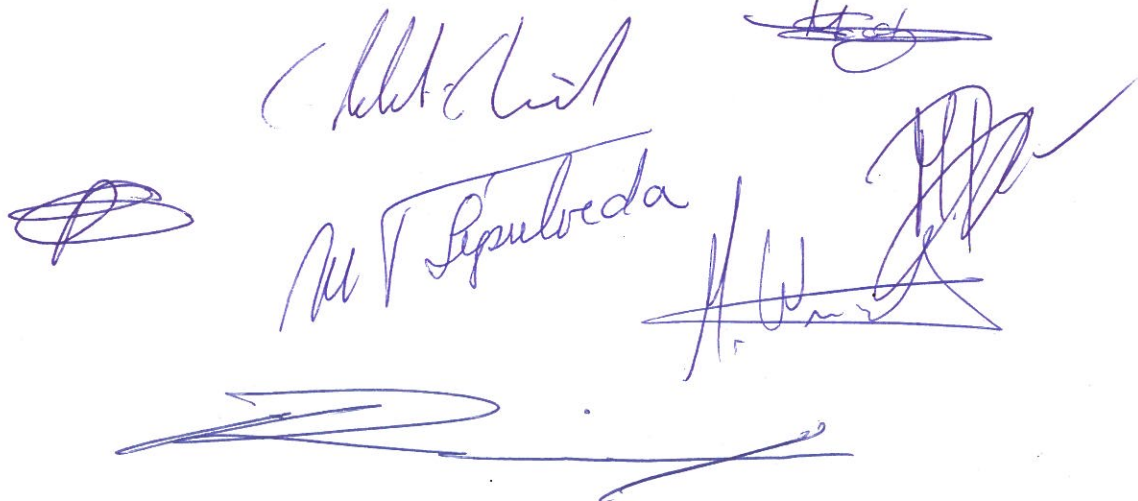
- Il existe un bail à loyer entre la Commune, Cinémont et la Croisée des Loisirs. Il engage la commune à compenser la perte des 169 places en cas de construction sur la parcelle. **Ce bail arrive à échéance au 1er janvier 2026, sera-t-il renouvelé ? En cas de reconduction, le Conseil Communal a-t-il prévu ce risque dans sa réflexion sur le plan spécial "Gare Sud" ?**

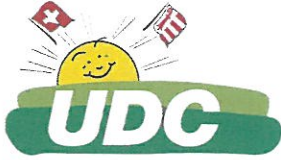
- Où en est le projet mentionné lors du référendum de 2014 prévoyant la création prochaine d'un deuxième passage sous-voies donnant en face du parking de la Croisée ?

Nous remercions le Conseil Communal pour ses réponses.

Pour le groupe CS•POP et Vert•e•s

Mérene Woudman





UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 27.10.2025

Question écrite

MODIFICATION IMPORTANTE DE LA DEMOGRAPHIE, QUELS SONT LES IMPACTS ET RISQUES POSSIBLES ?

Dans un article en ligne du Blick (en français) le 20.10.2025, un journaliste relève les nouveaux chiffres de la Confédération selon lesquels 41% de la population est issue de la migration (asile, besoin de main-d'œuvre moins qualifiée, attractivité des prestations social, haut niveau de vie, niveau salarial intéressant en jouant sur les conditions frontalières). Ces chiffres élevés font dire au journaliste que dans d'autres pays du Monde, ce serait la guerre civile. Il y a sans aucun doute un miracle suisse qui permet cette situation (bonne santé financière, volonté d'intégration économique, perspectives d'ascension sociale mais aussi prestations sociales attractives). Mais les problèmes s'accumulent : concentration de la migration dans les villes, mauvaise répartition nationale, accroissement du fossé ville/campagne et de clivages politiques et sociaux, besoin permanent de logements supplémentaires et d'infrastructures, augmentation des loyers et du trafic routier, augmentation des besoins en énergie. Il est évident que la migration facilitée n'offre que des solutions à court terme et contribue à une croissance qui montre ses limites et ses dangers, donc non-durable. Sans compter le risque de dépendance à la main-d'œuvre frontalière pour certaines régions avec diminution des investissements et risque transformation de certaines villes en maison de retraite avec trop peu habitants actifs.

Comment le Conseil communal évalue-t-il la situation à Delémont et les probables problèmes futurs ? Y a-t-il un plan d'anticipation en cas de crise. Le phénomène des frontaliers a-t-il déjà transformé le développement de la Ville ? La cohésion sociale s'effrite-t-elle, avec quels signaux d'alarme

Merci de répondre à ces questions sensibles ?

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig